

Retrouvez nos flashs sur Acolyance-vigne.fr

EN BREF...

ANALYSE DE SOL

> indicateur indispensable pour piloter sa fertilisation.

AMENDEMENT

> destiné à l'entretien ou la reconstitution du stock de matière organique.

Après une campagne viticole une nouvelle fois exceptionnelle en terme de climatologie et aussi rendement historique, la vigne a encore consommé plus d'éléments fertilisants.

Pour bien préparer la future campagne, il est impératif de piloter votre fertilisation. L'analyse de sol est l'un des outils pour vous aider dans l'élaboration de votre programme.



Acolyance Vigne fait réaliser ses analyses de sol par Aurēa homologué NF ISO/CEI 17025:2005.

L'analyse de sol est un **indicateur indispensable pour piloter sa fertilisation**. Elle permet d'adapter les apports de fertilisants pour assurer une alimentation satisfaisante de la vigne dans le temps et aussi de maintenir une **activité biologique** du sol. **Pour rappel, une analyse de sol est obligatoire pour toute exploitation supérieure à 3 hectares tous les ans.**

Vigne en production

Analyse de sol simple

Physiques (CEC, CaO, Indice de Pouvoir Chlorosant),

Biologiques (Matière Organique, C/N, bilan humique)

Chimiques (Phosphore, Potasse, Magnésie)

Oligo-éléments (Fer, Manganèse, Bore)

Analyse de sol simple + profil humique

Permet d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement biologique de votre sol.

Vigne avant plantation

Menu 2 horizons

Sol (0 à 30cm) : analyse de sol simple

Sous-sol (30 à 60cm) : analyse du profil calcique (choix porte greffe)



QUAND PRÉLEVER ?

Il vaut mieux éviter de prélever sur un sol récemment travaillé ou fertilisé. Il est surtout important dans le cas d'analyse de contrôle, de réaliser les prélèvements toujours à la même époque, de façon à comparer les résultats dans le temps. L'interprétation des résultats est basée sur le référentiel technique du CIVC. Dès retour du laboratoire, les résultats vous seront transmis et commentés par votre conseiller.

Engrais, Amendements, ne vous y trompez pas !

Les engrais (NFU 42-001) apportent à la plante des éléments directement utiles à leur nutrition.

Les amendements organiques (NFU 44-051) ne sont pas des engrais. Ils sont destinés à l'entretien ou la reconstitution du stock de matière organiques et/ou l'amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol.

La matière organique est constituée de résidus de végétaux ou animaux à différents stades d'évolution et d'organismes vivants du sol. Elle joue un rôle important dans le fonctionnement global du sol :

- ✓ Elle assure le stockage et la mise à disposition pour la plante grâce à la minéralisation des éléments nutritifs.
- ✓ Elle stimule l'activité biologique, étant à la fois source d'énergie et d'éléments nutritifs pour les organismes du sol.
- ✓ Elle a un rôle central dans la structuration du sol et participe à la stabilité (pluie, tassement,...) ce qui limite l'érosion hydrique.
- ✓ Elle favorise le réchauffement du sol (coloration plus sombre de la matière organique).
- ✓ **Elle contribue à la perméabilité, l'aération du sol et la capacité de rétention en eau.**



#AMENDEMENTS

A l'échelle d'une vie humaine, il est impossible de changer complètement un sol. Néanmoins, on peut optimiser son potentiel grâce à une fertilisation bien gérée. Ce raisonnement doit être mené sur le moyen terme.

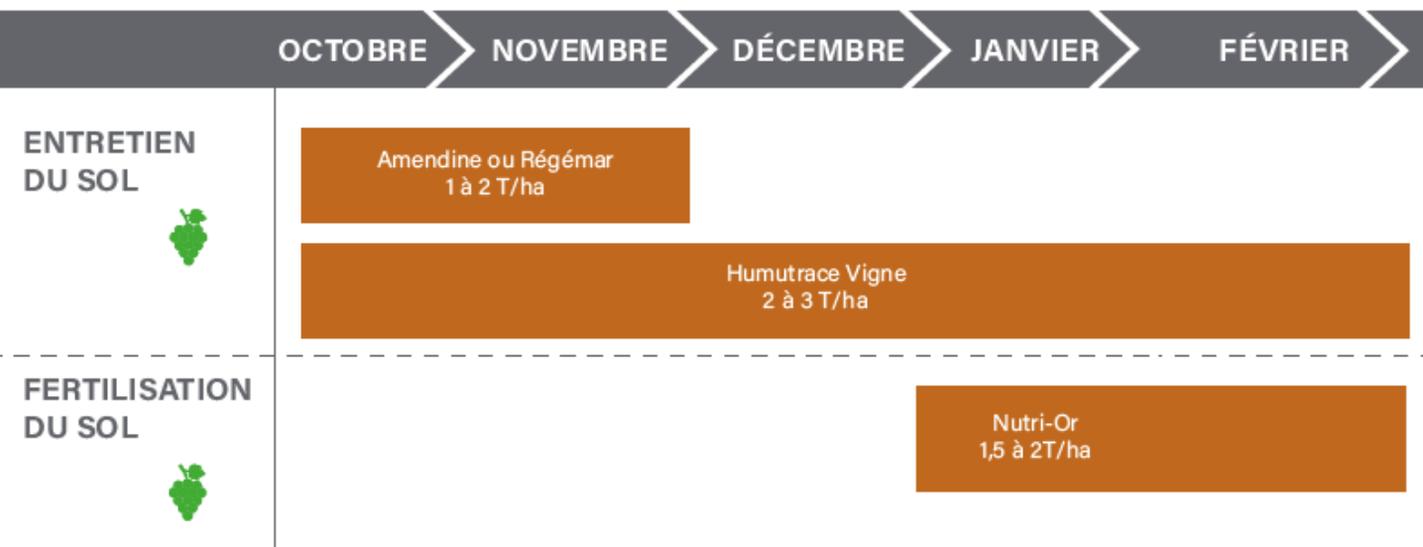
QUEL AMENDEMENT APPORTER ?

Tous les amendements n'ont pas le même effet sur le sol et la vigne. Pour maintenir un niveau d'humus correct dans les sols, l'apport d'amendements organiques d'origine végétale, contenant de la cellulose et de la lignine est indispensable. Les matières organiques animales libèrent plus rapidement les éléments minéraux et stimulent momentanément l'activité microbienne mais n'enrichissent pas durablement le sol en humus.

QUAND LES APPORTER ?

Ils ont un effet à long terme sur le sol. Les périodes les plus propices sont l'automne et début d'hiver.

Ci-dessous > l'exemple d'un programme amendements



#AMENDEMENTS


RÉGÉMAR™73
Haifa

Type I
Matière organique sur le brut 73%
C/N : 18,2

Utilisable en
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
En application NCI 80/82/07



COMPOSITION

100% origine végétale

Tourteaux et pulpes de fruits.

Avec complexe protéinés d'algues

Augmente la rétention en eau du sol, la capacité d'échange (CEC) ainsi que la résistance aux stress.

N	P	K	MgO
2%	0,5%	0,7%	0,5%

CONDITIONNEMENT



Sac de 25kg / Palette de 1T350
Bouchons



Big-bag de 500kg
Bouchons



RENDEMENT HUMIQUE

500 à 630 kg/Tonne


TRX NUTRI-OR
OrgaDr

Type I
Matière organique sur le brut 55%
C/N : 11

Utilisable en
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
En application NCI 80/82/07



COMPOSITION

80% origine végétale

Pulpes de raisins et d'olives

Tourteaux végétaux

20% origine animale

Protéines animales traitées selon le RCE n°1069/2009.

N	P	K	MgO
2,5%	2%	2,5%	2%

CONDITIONNEMENT



Sac de 25kg / Palette de 1T250
Bouchons



Big-bag de 500kg
Bouchons



RENDEMENT HUMIQUE

280 à 330 kg/Tonne


AMENDINE
OrgaDr

Type I
Matière organique sur le brut 65%
C/N : 16

Utilisable en
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
En application NCI 80/82/07



COMPOSITION

100% origine végétale

Pulpes de raisins et d'olives

Fumier de mouton composté

Tourteaux végétaux

N	P	K
2%	1%	1%

CONDITIONNEMENT



Sac de 25kg / Palette de 1T250
Bouchons



Big-bag de 500kg
Bouchons



RENDEMENT HUMIQUE

410 à 460 kg/Tonne


HUMUTRACE VIGNE > COMPOST
Pcvf

Type I
Matière organique sur le brut 22%
C/N : 12

Utilisable en
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
En application NCI 80/82/07



COMPOSITION

100% origine végétale et locale

Pulpes de raisins

Compost de fumier de cheval

N	P	K	MgO
0,9%	0,4%	1,6%	0,3%

CONDITIONNEMENT



Vrac (mini 5T à 28T)
Compost



Big-bag de 500kg
Compost



**Made in
Locale**



RENDEMENT HUMIQUE

850 à + /Tonne

Dose d'emploi : 2 à 3 T/ha





HUMUTRACE

Solution de fertilisation organique

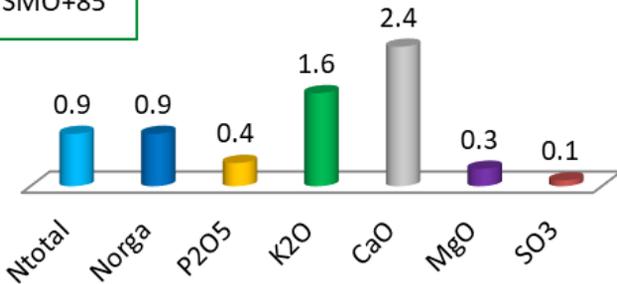
ISSUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La solution de fertilisation naturelle et issue de l'économie circulaire sur les territoires Grand Est et Hauts de France. Compost à base de 50% de fumier de cheval et 50% de pulpes de raisin de Champagne en provenance de la distillerie Goyard. Ce mélange est réalisé à Achery (02) sur la plateforme de compostage PCVF appartenant au Groupe Coopératif CERESIA.

Vigne
MS 35%
MO 22%
C/N 12
ISMO+85

(g/100g)



OFFRE CLÉ EN MAINS

épandage sur l'ensemble de l'AOC Champagne. En partenariat avec prestataires.

2 CONDITIONNEMENTS 3 MODES DE LIVRAISONS

- > Vrac
- > En fond mouvant 28 à 30T ou camion benne 12T
- > Big-Bag en Tautliner avec Chariot



Réglementation

Le 5^{ème} programme d'actions de la directive nitrates définit des règles par type de produit et par région pour l'épandage et l'enregistrement des pratiques en matière de fertilisation.

Les fertilisants sont classés en trois grands types :

Type I : produits organiques dont le C/N est >8

Type II : produits organiques dont le C/N est <8

Type III : engrais minéraux de synthèse.

	Périodes d'interdiction	Période optimale d'application
Type I	15 décembre au 15 janvier	Septembre à mi-décembre.
Type II	1 ^{er} juillet au 15 janvier	Du 15 janvier au 15 mars.
Type III	1 ^{er} juillet au 15 janvier	Après le 15 mars.

Azote efficace maxi/ha/an

Aube, Marne, Haute Marne	60 unités
Aisne	60 kg N équivalent minéral
Seine et Marne	50 unités

Cours d'eau et topographie de la parcelle

Pente >10%, obligation d'une bande enherbée ou boisée d'au moins 5 mètres au bord des cours d'eau.

Epandage à proximité des cours d'eau :

Interdits à moins de 35 m des berges des cours d'eau. Peut être réduit à 10 m si présence d'une bande enherbée de 10 m ne recevant aucun intrant.

Type III Interdit à moins de 5 m des berges des cours d'eau.

Conditions du sol

Apport autorisé sur sol gelé de fertilisant uniquement type I. Interdiction d'épandage sur sol détrempé, inondé et enneigé pour l'ensemble des fertilisants.

Obligation d'effectuer un plan de fumure azotée prévisionnel et d'enregistrer les pratiques de fertilisation par îlot cultural.

